

Journalier chef d'équipe au service des TRAVAUX PUBLICS

ORGANISME

Municipalité de Grandes Piles

TYPE DE POSTE

Poste syndiqué - Permanent, temps plein.

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La Municipalité de Grandes Piles, dans la MRC de Mékinac, se distingue par son caractère naturel, touristique et ses paysages bucoliques. Elle connaît une croissance continue.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la supervision de la Direction générale, le journalier chef d'équipe travaux publics est chargé de la gestion et de l'organisation des opérations relatives aux travaux publics, ainsi que de la supervision des activités d'entretien régulier et préventif des infrastructures municipales.

RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

Volet planification stratégique :

- Collaborer à la mise à jour de la stratégie d'intervention de réfection des chaussées;
- Collaborer à la mise à jour du plan d'intervention (PI) de réfection et de remplacement des conduites;
- Collaborer au développement et à la mise en œuvre du programme d'assainissement des eaux de la Municipalité;

Volet opérations et réalisation :

- Établir le calendrier des activités de son Service en fonction des saisons et des priorités;
- Participer aux différents travaux d'entretiens, inspection et réparations requis par le service;
- Participer à la préparation de devis techniques et de cahiers des charges et assurer le suivi relié au respect des échéanciers dans l'exécution des travaux réalisés par les entrepreneurs privés et les employés du service des travaux publics;
- Assumer la coordination des activités liées aux infrastructures ainsi que le suivi de celles-ci en collaboration avec des employés du services des travaux publics;
- Collaborer avec la directrice générale dans la préparation des documents d'appels d'offres relatifs aux services professionnels et matériels selon les lois en vigueur touchant la gestion contractuelle;
- Collaborer avec la directrice générale dans l'élaboration du budget annuel et du plan triennal d'immobilisation;
- Assurer le suivi budgétaire de son département et participer aux demandes d'aide financières et redditions de compte;

Journalier chef d'équipe au service des TRAVAUX PUBLICS

ORGANISME

Municipalité de Grandes Piles

Exigences :

- Formation reconnue dans un domaine connexe, telles une technique en génie civil, ou toute autre expérience dans le domaine de la construction ou équivalente jugée pertinente;
- Posséder une expérience pertinente en travaux publics, voirie, entretien municipal ou dans un domaine connexe;
- Être capable d'utiliser et d'entretenir adéquatement l'outillage et les équipements municipaux
- Être capable de coordonner et répartir les tâches quotidiennes des employés sur le terrain, selon les directives de l'employeur
- Démontrer une bonne connaissance des travaux d'entretien de la voirie et des infrastructures municipales
- Expérience dans le domaine municipal sera un atout considérable;
- Grandes habiletés à planifier des travaux et prendre en charges des situations urgentes et ponctuelles;
- Détenir un permis de conduire valide Classe 5; toute autres cartes de compétences reliées sera un atout;
- Excellente maîtrise de la langue française, écrite et parlée;
- Maîtrise des logiciels Word et Excel et avoir de l'aisance avec l'utilisation du matériel informatique;

Ce que nous offrons

- Salaire à discuter;
- Horaire de travail sur une base de 35 heures du lundi au vendredi et peut être appelé à répondre aux urgences jour soir et fins de semaine en cas de besoin et en alternance pour une garde d'urgence;
- Gamme d'avantages, assurances collectives, jours fériés, congé maladie selon la convention collective en vigueur;

POSTULEZ!

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur mise en candidature incluant une lettre de présentation, le curriculum vitae (incluant les attestations de formation), au **plus tard le 30 octobre 2026 à 16 h**. *Notez qu'un affichage interne du poste est prévu du 28 septembre au 5 octobre.*

Par courriel à : dg@grandespiles.qc.ca

L'usage du masculin seulement a pour seul objectif d'alléger le texte. La Municipalité souscrit aux principes d'égalité en emploi. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.